



Lettre ouverte des représentant·es des personnels et des syndicats de la Cité administrative de Toulouse au préfet de Haute-Garonne

Toulouse, le 9 janvier 2026

Monsieur le préfet,

Des services de l'État ont été amenés à quitter la cité administrative de Toulouse logée à Compans Caffarelli et sont venus intégrer le site Lemareshquier à Jolimont.

Mardi 19 novembre 2024 a eu lieu en préfecture la deuxième réunion d'information et d'échanges sur ce transfert, à laquelle nous étions présent·es.

Alors que les représentant·es des personnels vous demandaient (comme ils et elles le faisaient depuis 30 ans) la création d'une formation spécialisée de site (ex-CHSCT), vous avez annoncé lors de cette réunion, en lieu et place de cette instance réglementée par le Code du travail, la création de deux instances informelles :

- le comité des occupants (un par trimestre) animé par l'équipe de gouvernance de la Cité
- le comité des représentant·es des personnels, « *qui devrait se réunir deux fois par an* ».

Lors de cette réunion, après avoir tergiversé sur de fallacieux « *problèmes juridiques liés à l'hétérogénéité des administrations présentes* », vous avez fini par admettre que votre refus de création d'une formation spécialisée de site était « *un choix politique assumé* ».

Quand on assume ses « choix politiques » et qu'on est le représentant de l'État dans les territoires, il convient également d'assumer, en responsabilité, ses engagements et sa mission de service public.

Nous sommes le 9 janvier 2026 et aucun « comité des représentants des personnels » n'a été réuni, ni même convoqué.

Votre inertie montre une volonté d'éviter d'aborder les problèmes ou de les mettre sous le tapis.

Pourtant, ce ne sont pas les sujets à aborder qui manquent :

- **l'accès des locaux aux usager·es** des services publics : **faciliter l'accès** pour les usager·es à mobilité réduite, permettre à l'inspection du travail, notamment, de recevoir les salariés dans de bonnes conditions, **tout en assurant la sécurité des agents publics** en cas de mouvement ayant pour but affiché de leur nuire ou d'entraver leurs missions (ex : envahissement récent de la Cité par la Coordination Rurale) ;

- **locaux inadaptés** aux besoins **des usagers du service public** (exiguïté des services, manque de salles de réunion et de box de réception, fenêtres qui tombent, vitres fendues, infiltrations

d'eau) et à ceux **des agents assurant ce service public** (exiguïté de la salle de restauration, bureaux partagés, parfois sans volets roulants avec une luminosité aveuglante et une chaleur importante en été et insuffisamment chauffés l'hiver, réseau téléphonique fréquemment inaccessible, toilettes sans eau chaude ni portes pleines) ;

- survenance de **plusieurs accidents du travail liés aux infrastructures** (chute devant le bâtiment D à cause d'une petite dalle béton qui a basculé, collègue qui a eu un doigt écrasé et ongle coupé par la porte donnant sur la terrasse au 2ème étage du bâtiment C (dysfonctionnement du groom), chutes au niveau de la cour d'honneur...),

- des **difficultés du quotidien** bien présentes : prestation de ménage sous-dimensionnée, gestion de la livraison de colis parfois très lourds, qui aujourd'hui repose sur les agents des services dont ce n'est pas la mission, indisponibilité chronique d'Agile (en effectifs probablement insuffisants, eux aussi), passage piéton dangereux entre la station de métro Jolimont et la NCAT ;

- des **représentants du personnel sans moyens** pour faire évoluer les situations : absence de réunion d'une instance inter-administration pour évoquer les problèmes liés aux locaux, absence de réseau internet et de moyen d'impression dans les locaux syndicaux.

En pratique, ne pas réunir d'instance inter-administration, cela signifie que ces problématiques sont évoquées, plusieurs fois par an, par les représentants du personnel de chaque administration, face à des directions qui répètent « ne pas avoir la main ».

Que de perte de temps pour tous et toutes...

Les représentant-es des personnels signataires vont donc proposer aux agent-es de la Cité de se réunir dans les prochains jours, afin de déterminer collectivement la manière d'exprimer leur rejet du mépris que vous et les différents responsables des administrations du site témoignez à leur encontre, au travers du refus d'écouter les revendications relatives leurs conditions de travail et d'exercice de leurs missions, dont découlent directement les conditions d'accès des usager-es aux différents services publics.